



COMMUNIQUE DE PRESSE

Laval, le 9 février 2018

Le Groupe Lactalis et les instances représentatives du personnel ont signé un accord de mobilité pour les salariés de Craon.

Suite à la décision d'arrêt d'activité de la Tour 1, mercredi 31 janvier, le Groupe Lactalis et les instances représentatives du personnel ont signé un accord de mobilité : le maillage territorial du Groupe doit permettre de préserver les emplois concernés par l'arrêt de la Tour numéro 1 de Craon. Cet accord est actuellement présenté aux salariés concernés.

L'accord formalise les mesures et les moyens permettant de faciliter la mobilité géographique et professionnelle des salariés concernés. Il permet de proposer aux salariés de la Laiterie de CRAON un emploi dans le Groupe et notamment dans l'un des sept sites industriels et logistiques situés dans un rayon de 50 kilomètres autour de Craon.

Le Groupe travaille aujourd'hui à recenser tous les postes disponibles en CDI dans ces sites. Ils représentent à ce jour 128 postes en CDI sur les départements du 35, 53 et 49. En complément, près de 100 autres postes sont à pourvoir en CDD.

Pour accompagner les collaborateurs dans leurs démarches, l'entreprise a prévu des mesures de formation additionnelles qui seront effectives dès le premier trimestre 2018 et couvriront des formations diverses d'adaptation, de développement ou de reconversion.

L'accord est en cours de déploiement et de présentation auprès des salariés concernés. Il a été discuté et travaillé avec les instances représentatives du personnel. Nous les remercions pour le travail réalisé, leur mobilisation dans son application et leur soutien depuis le début de cette crise.

Contacts Presse Groupe Lactalis

Michel NALET, Directeur de la Communication et des Relations Extérieures
06 03 96 88 30
Caroline HOPU, Responsable Communication & Presse
06 18 94 49 02